ORSAN
Bulletin d'Information

N° 53

ORSAN

Juin 2015

Préambule

Par M. Le Maire

Chères Concitoyennes, chers Concitoyens,

Il y a un peu plus d'un an, avec l'équipe qui m'entoure, vous nous avez confié la gestion de la commune. L'équipe s'est organisée, puis s'est mise au travail pour transformer les premières promesses de campagne en actions avec un objectif permanent : améliorer le quotidien des Orsannais. En mars dernier, cette même équipe vient de voter son deuxième budget qui confirme l'orientation forte annoncée : mieux vivre ensemble à ORSAN.

Comme nous nous y étions engagés, l'étude concernant la création d'une place de village, sur le terrain municipal derrière la Mairie, va être lancée. Ce futur lieu de vie, accueillera à terme, les commerces et professions diverses du village, en un seul et même lieu. La construction de bâtiments, destinés à centraliser l'activité commerciale et proposer des locaux conformes aux normes actuellement en vigueur, permettra de désengorger le village et résoudre les problèmes récurrents de stationnement anarchique.

D'autres projets sont à l'étude ou en cours, vous trouverez tous les renseignements utiles dans ce nouveau bulletin municipal, n'hésitez pas à venir nous rencontrer si vous avez des idées et propositions à formuler.

Nous continuons encore et toujours à poursuivre nos efforts d'embellissement, d'entretien et de développement du village, tout en maîtrisant les coûts et dépenses.

Au nom de l'ensemble de l'équipe municipale, du personnel communal à votre service, à chacun d'entre vous, nous vous souhaitons un bel été et de bonnes vacances.

Bernard DUCROS

Sommaire

Hommage à Joseph ROSAR	Page 2
L'embellissement du village	Page 2
Le fleurissement du village	Page 3
Le désherbage	Page 3
Les travaux dans le village	Page 4
La page du CCAS	Page 5
Mouvement de personnel	Page 6
Périscolaire	Page 6
Divagation des animaux	Page 7
Chiens dangereux ?	Page 7
Bruit de voisinage : que dit la loi ?	Page 8
La bibliothèque	Page 9
Opération Tranquillité Vacances	Page 9
Retour sur l'enquête	Page 10
Les élections départementales	Page 11
La location du centre	Page 11
Les vacances scolaires	Page 12
Créer votre association	Page 12
Les Associations	Page 13
La vie de l'école	Page 18
Le relais Parents	Page 19
Développement durable	Page 19
L'accessibilité handicapé	Page 20
La poste	Page 21
Les comités de quartier	Page 21
Etat civil	Page 22
Les dernières infos	Page 22

Hommage à Joseph ROSAR

Aile de l'avion de chasse du jeune pilote Joseph ROSAR conservée par M. et Mme Prade.

Il y a 71 ans, un avion s'écrasait sur la maison familiale de Juliette Chiron née Ribière et un jeune pilote américain de 22 ans y trouvait la mort. Pendant longtemps, l'histoire de Joseph ROSAR est resté méconnue et c'est grâce à Michel Benoit, passionné d'histoire, et à sa rencontre avec Teresa Van Hoy, qu'il a été possible de mettre un visage sur le corps de ce jeune lieutenant. Le 24 mars, Teresa Van Hoy et Michel Benoit se sont donc retrouvé à ORSAN, où nous avons pu profiter des témoignages poignants de Juliette Chiron et d'autres personnes du village qui ont vécu cet évènement tragique de la fin de la seconde guerre mondiale.

Tee-shirt offert par les étudiants de l'université texanne qui a procédé aux recherches pour retrouver la famille de Joseph ROSAR

L'embellissement du village

Comme le montre l'enquête que nous avons réalisée, les Orsannais sont très attaché au cadre de vie dans le village. Aussi, nous nous attachons à améliorer la beauté du village.

Rénovation de la porte de l'église

Plantation d'arbres dans le village (arène, parking du cimetière, cour de la poste, ..)

Enlèvement de la cabine téléphonique.

Opération « Ravalement des façades »

Afin d'aider les propriétaires de maison à rénover leur façade, une aide a été voté en conseil municipal pour prendre en charge une partie du coût des travaux.

Les conditions : Maisons de plus de 50 ans n'ayant pas été ravalés depuis 10 ans situées dans le centre du village (voir carte)

Les montants :
25€/m2 pour réfection enduit (2 ou 3 couches),
25€/m2 pour rejointoiement (pierres apparentes),
10€/m2 pour badigeon.
Montant maximum attribué : 2000€

N'hésitez pas à venir vous renseigner en mairie pour savoir si votre maison est élligible et pour estimer le montant de la prise en charge par la commune.

Le fleurissement du village

Nous accordons beaucoup d'importance à la beauté de notre village, pour cela le personnel de la commune consacre une part importante de leur temps à le fleurir régulièrement.

Square loué au restaurant la Soléiade pendant l'été.

Square Joseph ROSAR

Vers la fin du désherbage systématique ?

Avec le printemps, les « mauvaises herbes » commencent à réapparaitre de ci de là et le désherbage est très attendu par nos concitoyens.

Cependant le contexte réglementaire a fortement évolué au cours des dernières années et notre commune se prépare à faire évoluer ses pratiques et ne plus systématiquement procéder au désherbage ou du moins supprimer le désherbage chimique.

Que dit la loi « LABBé » (?

La loi « Labbé » du 6 février 2014 impose en effet l''interdiction d'utilisation des pesticides par les collectivités au 1er janvier 2020.

Par un amendement au projet de loi sur la biodiversité, le Gouvernement a même avancé du 1er janvier 2020 au 1er mai 2016 l'interdiction d'utilisation des produits phytopharmaceutiques par les collectivités publiques. Le projet de loi, ainsi modifié, a été adopté ce jeudi 26 juin par la commission du développement durable de l'Assemblée nationale.

Quelle solution alternative ?

- Le désherbage thermique ou à vapeur.

Ces solutions sont loin d'être écologiques et peuvent même présenter des risques pour le personnel de notre commune (risque de brûlure).

- Le désherbage mécanique (à la main, ou avec des machines).

C'est le plus efficace, mais c'est aussi celui qui demande le plus de temps.

- Le désherbage « écologique »

Il y a pas ou très peu d'impact sur le milieu naturel, mais l'efficacité n'est pas la même.

Et si on les laissait pousser ?

En effet, les « mauvaises » herbes peuvent aussi être belles. C'est aujourd'hui la solution la plus écologique. Nous vous proposons de semer des graines qui viendront prendre la place de ces mauvaises herbes.

Cette photo a été prise dans ORSAN.

Si vous êtes intéressés pour participer à ses expériences, merci de prendre contact avec la mairie.

Villes et Villages Fleuris

La commune d'ORSAN est de nouveau inscrite. L'objectif est bien sûr d'être accompagné par des professionnels pour améliorer le fleurissement du village, même si nous espérons aussi pouvoir gagner cette petite fleur...

Les travaux dans le village

Point d'avancement sur la mise en accessibilité de la Maison des Associations

Le dossier a été validé par la commission de sécurité et d'accessibilité handicapé. Nous allons donc pouvoir lancer les travaux qui nous permettrons enfin de pouvoir utiliser pleinement ce bâtiment.

Un ascenseur sera mis en place dans l'entrée permettant de rejoindre les différents espaces de l'étage. Nous pourrons ensuite rencontrer les associations pour étudier avec elles les aménagements intérieurs souhaités.

La toiture de l'école

La toiture de l'école montrait des signes de faiblesse. Il devenait urgent de la rénover. Nous en profitons également pour isoler les combles du bâtiment.

C'est la société Montané-Sourdon qui a été retenue pour réaliser les travaux cet été pendant les vacances scolaires.

Travaux à la cantine

L'augmentation de la fréquentation de la cantine a mis en évidence un défaut de prise en compte de l'isolation phonique du bâtiment. La pièce possède en effet une grande hauteur sous plafond et les repas sont de plus en plus bruyants. Pour améliorer la situation, nous allons faire installer un faux plafond qui réduira le niveau sonore de la pièce.

.

La sécurisation du village.

La préfecture a reçu le dossier que nous a rédigé le cabinet CEREG. Celui-ci est conforme et il passera en commission en juin. Nous connaitrons alors le montant de la subvention allouée et nous pourrons lancer la réalisation des aménagements proposés.

Nous fondons beaucoup d'espoir dans ces aménagements pour réduire la vitesse dans le village et améliorer ainsi la sécurité des petits et grands.

L'accès au nouveau cimetière

Nous avons souhaité améliorer l'accès au nouveau cimetière en construisant une rampe depuis le parking qui arrive directement vers le milieu du cimetière.

Les travaux ont été réalisés par le personnel de la commune.

L'algéco ou ancienne cantine a été enlevé !!!

C'est une page qui se tourne. Nous allons maintenant réaménager la surface pour proposer 14 places de parking supplémentaires aux habitants voisins. Le parking sera accessible à partir du passage en bordure du château.

Ecole Maternelle

Nous devrions également lancer cet été des travaux pour améliorer l'isolation thermique du bâtiment.
En même temps, nous installerons un éclairage plus économique.
Les convecteurs électriques anciens seront également remplacés par un chauffage électrique plus récent, moins énergivore et programmable plus facilement.

Les travaux dans l'ancien cimetière

Nous avons mis en place deux points d'eau supplémentaires dans l'ancien cimetière.

Nous lançons également en juin les travaux de réfection des murs d'enceinte. Ces travaux sont réalisés dans le cadre d'un chantier d'insertion en partenariat avec la Mission Locale. L'aménagement de la butte initialement prévue ce premier semestre a donc été retardé.

Dans l'ancien cimetière, nous prévoyons également d'aménager l'allée centrale qui mène au monument aux morts.

L'aire de remplissage

Ce projet est enfin à son terme. A l'heure où vous lirez ce bulletin municipal, l'inauguration officielle devrait être réalisée. Les viticulteurs ont tous signé une charte dans laquelle ils s'engagent à faire bon usage de la station de remplissage collective dit TOP REMPLISSAGE.

➲ ***Parking du Jasset***

La mairie va acquérir l'ancien parking de la Cabre d'Or d'une surface de 500 m² afin d'y réaliser un parking communal de 18 places qui permettra de désengorger le parking de la place des Embruns et également l'avenue du Jasset. La vente sera effective après passage chez le notaire ce qui devrait se faire fin juin ou début juillet.

Avec ces 2 parkings supplémentaires, ce sera donc 32 places proposées ce qui devrait résoudre la problématique du stationnement.

Des places de parking seront également marquées au sol dans le cadre de l'aménagement de la rue des Tavans (projet sécurisation du village). Les stationnements anarchiques ne seront donc plus excusables !!!

➲ ***Le projet déferisation (traitement de l'eau « rouge »)***

Une pré-étude a été réalisée permettant d'ores et déjà de chiffrer le coût du projet entre 250 et 300.000€. Nous espérons une prise en charge de près de 50% à travers des subventions dont une subvention de l'agence de l'eau.

➲ ***Le rond-point de la RD121 (croisement avec la rue des Rieux)***

L'étude est menée par la DGAIF (ex DDE) qui doit acquérir le foncier. Les travaux seront finalement inscrits au budget 2016 et seront financés par le Conseil Départemental du Gard.

➲ ***Mise en place d'un panneau lumineux***

Comme nous l'avions annoncé, un panneau lumineux d'information va être mis en place sur le mur de l'école primaire. Vous pourrez retrouver les informations importantes du village. Les autres moyens de communication (affichage traditionnel, site internet, bulletin municipal) seront bien sûr conservés.

Bientôt !!

La page du CCAS

➲ ***L'aide sociale aux personnes âgées : aide ménagère à domicile***

Source: Service-Public.fr

Type d'aides

La nature des aides proposées dépend de vos besoins. Il s'agit de services ménagers effectués par un service d'aide habilité, comme le ménage de votre logement, l'entretien du linge, une aide pour effectuer votre toilette, la préparation des repas sur place.

Condition de dépendance

Vous devez avoir des difficultés pour accomplir les principales tâches ménagères, et cette aide matérielle doit vous permettre de rester à votre domicile.
Attention : si vous remplissez les conditions ouvrant droit à l'allocation personnalisée d'autonomie (Apa) à domicile, vous bénéficiez des aides prévues dans ce cadre.

Condition de ressources

Vous avez droit à l'aide sociale financée par votre département si vos ressources mensuelles (hors aides au logement) sont inférieures à :
800 € si vous vivez seul,
à 1 242 € si vous vivez en couple.
Si vos revenus sont supérieurs à ces montants, renseignez-vous auprès de votre caisse de retraite, qui peut également vous proposer une aide ménagère à domicile.

Condition d'âge

Vous avez droit à l'aide sociale financée par votre département si vous êtes âgé(e) :

- d'au moins 65 ans,
- ou d'au moins 60 ans si vous êtes reconnu(e) inapte au travail.

À défaut, si vous êtes retraité(e), vous pouvez peut-être bénéficier de l'aide proposée par votre caisse de retraite.
Si vous pouvez bénéficier de l'aide sociale départementale, vous devez faire une demande auprès de votre CCAS ou votre mairie.

➲ ***L'APA ou*** Allocation personnalisée d'autonomie à domicile

Toute personne âgée dépendante peut, sous conditions, bénéficier de l'allocation personnalisée d'autonomie (Apa). L'Apa à domicile est destinée à couvrir une partie des dépenses nécessaires pour accomplir des actes essentiels de la vie ou si une surveillance régulière est nécessaire. Elle est versée après une phase d'instruction, qui permet d'évaluer les besoins du demandeur et d'estimer le montant perçu.

➲ ***La Mission Locale Jeune***

C'est est un service public d'aide à l'insertion des jeunes.
N'hésitez pas à rencontrer un conseiller ou une conseillère d'insertion pour vous aider.

Contact
04 66 89 09 34
5 rue des Jardins du Souvenir
30290 Bagnols/Cèze

Mission Locale Jeunes
Gard Rhodanien

Mouvement de personnel Mairie

La fin de l'année scolaire est proche et nos deux animateurs Maxime et Gaël, employés en contrat aidé vont nous quitter. Ils seront bien sûr remplacés par de nouveaux animateurs ou nouvelles animatrices à la rentrée toujours embauchés en contrat aidé (recrutement en cours)

Concernant le personnel titulaire, un agent a demandé à faire valoir ses droits à la retraite au 1er juillet 2015. Il sera remplacé par Raphaël Arnoux qui a pris également la responsabilité des services techniques.

Toujours aux services techniques, Nicolas n'a pas souhaité renouvelé son contrat. Nous avons donc lancé un recrutement en contrat aidé pour le remplacer. En un an, il aura par son expérience, beaucoup apporté à l'embellissement et l'entretien du village.

Au service administratif, Cathie Roche termine également son contrat et est remplacé par Leila Hamouchi en contrat aidé de type Contrat Emploi Avenir. Elle sera à l'accueil en binôme avec Henriette.

Le Contrat Emploi Avenir. Ce type de contrat financé en grande partie par l'état permet à des jeunes d'accéder à un premier emploi. Ces jeunes diplômés ont souvent une expérience assez réduite, et ce type de contrat leur permet d'avoir une première expérience significative.

Périscolaire

Et voilà la première année qui s'achève. Les nouveaux rythmes scolaires sont maintenant bien en place. Les parents élus au conseil d'école ont tenu à faire une enquête auprès des parents et il en ressort que le rythme actuel convient au plus grand nombre. Il a donc été décidé en Conseil d'Ecole de maintenir les horaires actuels soit:

Lundi	**9H à 12H et 14H-16H15**
Mardi	**9H à 12H et 14H-16H15**
Mercredi	**9H à 12H**
Jeudi	**9H à 12H et 14H-16H15**
Vendredi	**9H à 12H et 14H-16H15**

Pour ce qui concerne les TAP (Temps d'Activités Périscolaire), nous avons donc choisi de conserver le fonctionnement actuel à savoir trois séances d'une heure, le lundi, mardi et jeudi de 16H15 à 17H15.

En ce qui concerne la cantine, malgré une fréquentation très importante, nous avons choisi de conserver un seul service. Nous avons fait les démarches pour obtenir les autorisations nécessaires pour fonctionner ainsi, toutefois, il sera possible de mettre en place deux services dès que le besoin s'en fera sentir.

Les activités périscolaires du second semestre

Raphaël apprend le jardinage à un groupe de GS/CP.

De nombreuses activités sportives ont également été planifiées pour profiter de nos infrastructures communales (tennis, foot-ball, volley-ball, hand-ball).

Inscription périscolaire :

Attention, aucun enfant ne sera admis au périscolaire sans avoir préalablement remis le dossier d'inscription complet le jour de la rentrée.

Josiane CHABERT accueillera les parents du 24 au 28 Août (sauf le mercredi) de 16H à 18H, afin de leur permettre de venir retirer le dossier d'inscription.

Petit rappel sur le fonctionnement des TAP

Les TAP ne sont pas obligatoires. Toutefois, lorsque l'enfant est inscrit, il s'engage à participer à toute la durée du cycle.

Pour les enfants qui ne participent pas aux TAP, les parents doivent récupérer leurs enfants à la sortie de l'école soit à 16H15.

Pour les enfants qui participent aux TAP, les parents peuvent venir reprendre les enfants de PS et MS à 17H15 dans les locaux de la cantine-garderie et les autres enfants de GS à CM2 à l'entrée du centre socio-culturel.

En cas de retard des parents, les enfants seront automatiquement inscrits au périscolaire du soir et les parents devront se rendre directement dans les locaux de la cantine-garderie.

Attention, le vendredi, il n'y a pas de TAP, les parents peuvent récupérer leurs enfants dès 16H15 dans les locaux de la cantine garderie.

Divagation des animaux

Il faut surveiller vos animaux de manière qu'ils ne soient pas considérés comme en état de divagation.

Vous risquez, en contrevenant aux textes ci-après, d'être condamné au paiement d'une amende. Les chats et les chiens risquent même la fourrière et l'euthanasie.

L'article L 211-22 du Code rural, modifié par l'art. 6 de la loi du 6 janvier 1999, prévoit que les maires prennent toutes dispositions propres à empêcher la divagation de chiens et des chats. Ils peuvent ordonner qu'ils soient tenus en laisse, et que les chiens soient muselés. Ils peuvent faire saisir les animaux errants sur le territoire de la commune, pour qu'ils soient conduits à la fourrière. Si l'animal conduit à la fourrière est identifié, le gestionnaire de la fourrière recherche le propriétaire. Si celui-ci n'a pas réclamé l'animal dans le délai de 8 jours ouvrés, le gestionnaire peut, soit le remettre à un refuge, soit après avis d'un vétérinaire, l'euthanasier.

A ce titre un chien est considérée comme divaguant :

- Lorsqu'il n'est plus sous la surveillance effective de son maître.
- Lorsqu'il se trouve hors de portée de voix ou de tout instrument sonore permettant à son maître de le rappeler
- Lorsqu'il est éloigné de son maître ou de la personne qui en a la charge d'une distance de 100m.
- Lorsqu'il est abandonné et livré à son seul instinct.

Conditions de circulation des chiens

- Etre vacciné (rage facultatif selon les régions et les années).
- Etre identifié.
- Etre sous la surveillance expresse du propriétaire.

Tout propriétaire de chien peut se voir demander de justifier de ces impératifs (carnet de santé, certificat européen, identification, etc.)

Tout dommage causé est à la charge de la personne qui détient la garde de l'animal divaguant. Il sera également à la charge du propriétaire de palier toutes les dépenses liées à la « récupération » de l'animal, sa mise en fourrière, son transport, etc.

La prise en charge des animaux divaguant

Lorsqu'un animal est trouvé en divagation sur la voie publique, il doit être conduit à la fourrière animale du lieu où il a été trouvé.

Chaque commune doit disposer d'une fourrière apte à l'accueil et à la garde des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation (article L. 211-24 du Code rural).

Le maire informe la population, par affichage en mairie ou par tout autre moyen, des modalités selon lesquelles les animaux trouvés errants ou en état de divagation sont pris en charge (article R. 211-12 du Code rural).

Et pour Orsan ?

La prise en charge des chats et chiens divaguant est réalisée par la SACPA à la demande de la mairie.

Chiens de première et deuxième catégorie

La détention d'un chien pouvant être dangereux (chiens d'attaque, de garde ou de défense) nécessite un permis délivré par la mairie. La délivrance de ce permis se fait suite à une formation d'aptitude à la détention de l'animal et d'une évaluation comportementale de l'animal.

La demande se fait en remplissant le formulaire cerfa n°13996*01 qui doit être accompagné des pièces suivantes :

- ✓ un justificatif d'identification du chien (par exemple, passeport européen du chien),
- ✓ pour un chien de 2è catégorie, un justificatif du pedigree,
- ✓ le certificat de vaccination contre la rage du chien en cours de validité,
- ✓ le certificat vétérinaire de l'évaluation comportementale du chien (sauf s'il a moins de 8 mois),
- ✓ l'attestation d'aptitude du propriétaire,
- ✓ une attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité pour les dommages causés aux tiers par le chien,
- ✓ un certificat de stérilisation pour les chiens de 1ère catégorie.

!!!! Avoir un chien pouvant être dangereux sans permis fait l'objet de sanctions. !!!!

Chiens d'attaque (1ère catégorie)

Il ne s'agit pas de chiens de race mais issus de croisements.

Ce sont les chiens **non-inscrits à un livre généalogique reconnu par le ministère en charge de l'agriculture (le livre des origines françaises ou LOF)**. Ils peuvent être rapprochés morphologiquement des races suivantes :

- Staffordshire terrier ou American Staffordshire terrier (chiens dits pitbulls),
- Mastiff (chiens dits boerbulls),
- Tosa.

Interdictions

- Interdiction d'achat, de vente, de don, d'importation et d'introduction en France,
- La personne ayant acquis un chien d'attaque, avant l'application de la réglementation sur les chiens dangereux en 2010, doit détenir un permis de détention. Si le chien a moins de 8 mois, un permis provisoire est délivré.
- Interdiction d'accéder dans les transports en commun, les lieux publics et dans les locaux ouverts au public, en dehors de la voie publique,
- Interdiction de demeurer dans les parties communes des immeubles collectifs.

Obligations

- Obligation de stérilisation pour les mâles et femelles, attestée par un certificat vétérinaire,
- Obligation **d'être muselés et tenus en laisse** par une personne majeure sur la voie publique et dans les parties communes des immeubles collectifs,
- Obligation de posséder une carte d'identification délivrée par la société centrale canine (SCC) ou la société I-CAD.

Chiens de garde et de défense (2è catégorie)

Il s'agit des chiens :

- de race Staffordshire terrier ou American Staffordshire terrier,
- de race Rottweiler,
- de race Tosa,

inscrits à un livre généalogique reconnu par le ministère en charge de l'agriculture (le LOF) et qui peuvent être rapprochés morphologiquement des chiens de la race Rottweiler.

À savoir : le chien de race Staffordshire bull terrier ne fait pas partie des chiens pouvant être dangereux.

Obligations

Les chiens de garde et de défense doivent **être muselés et tenus en laisse** par une personne majeure :

- ✓ sur la voie publique,
- ✓ dans les transports en commun,
- ✓ dans les lieux publics et, plus généralement, les locaux ouverts au public,
- ✓ dans les parties communes des immeubles collectifs.

Vous devez aussi avoir la carte d'identification.

Bruit de voisinage : Que dit la loi ?

Article R. 1334-31 du code de la santé publique : "Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité".

Le tapage diurne est donc interdit au même titre que le tapage nocturne et les amendes sont les mêmes.

Agressions sonores

Lorsque le bruit n'est pas causé par simple désinvolture mais en vue de troubler la tranquillité d'autrui, l'auteur des agressions sonores peut être puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende (article 222-16 du Code pénal).

L'arrêté préfectoral précise le point suivant :

Ne pas utiliser, pour les travaux de bricolage et de jardinage, des appareils à moteur en dehors des horaires suivants :

- **De 8h30 à 19h30 les jours ouvrés**
- **De 9h à 12h et de 15h à 19 h, les samedis**
- **De 10h à 12h, les dimanches et jours féries.**

Conseils de bon voisinage

Pensez toujours à vos voisins et prévenez les si vous envisagez de faire des travaux ou si vous organisez une fête.

Essayez de tondre la pelouse en même temps que vos voisins. Vous profiterez ensuite du calme.

Pensez à diminuer le volume de vos appareils sonores pour que ceux-ci ne soit pas audibles dans les logements voisins.

La bibliothèque

Parce que la bibliothèque est souvent le seul lieu culturel d'un village, la municipalité a choisi d'y consacrer un budget spécifique. Merci à tous les bénévoles qui viennent l'animer et vous accueillent presque tous les jours.

La bibliothèque est aménagée pour les petits et grands et nous seront toujours heureux de vous recevoir.

En plus du budget de la commune, le bibliobus du Conseil Départemental du Gard nous prête régulièrement de nouveaux livres et cette année le Conseil Départemental nous a également offert une collection de près de 180 livres pour une valeur de 2000€.

Les nouveaux horaires de la bibliothèque

Lundi de 14hà 18h

Mercredi de 15h à 18h

Vendredi de 10 hà 12

Opération tranquillité vacances

La gendarmerie et la police nationales veillent sur les logements laissés vides pour les vacances. Pour cela, avant de partir, vous devez signaler à la brigade de gendarmerie de votre domicile, votre départ en vacances. Pendant votre absence, des patrouilles de surveillance seront effectuées, de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end, afin de dissuader tout individu de tenter de cambrioler votre domicile

Quelques incontournables avant de partir
Ne pas laisser le courrier trop longtemps dans votre boîte aux lettres.
N'oubliez pas, avant votre départ, de fermer correctement fenêtres et volets, mais il est important de « faire vivre » votre logement. Un voisin ou un ami doit pouvoir régulièrement ouvrir et fermer les volets, allumer quelques lumières. Une prise de type « minuteur » peut permettre éventuellement d'allumer certaines lampes sans présence dans le logement. Si vous le pouvez, renvoyez votre téléphone vers un ami ou membre de la famille.
Dans la mesure du possible, ne laissez pas de grosses sommes d'argent dans votre habitation. Mettez vos bijoux, objets d'art et valeurs en lieu sûr. Répertoriez et photographiez-les. Le cas échéant, faites les évaluer par un expert et renseignez-vous auprès de votre société d'assurance, notamment au sujet des conditions de leur protection.

Gendarmerie de LAUDUN

Adresse : Rue Albert André, 30290 Laudun-l'Ardoise

Téléphone :04 66 33 24 26

Vols dans le village !!!

Dégradations, vols, murs « taggés » ne sont malheureusement plus réservés aux grandes villes.

Tous les vols récents ont fait l'objet d'un dépôt de plainte en gendarmerie. Nous demandons à la population d'être vigilante et de signaler à la gendarmerie toute conduite suspecte.

Retour sur l'enquête

Lors du dernier bulletin municipal, nous avions lancé une enquête sur les attentes des habitants. Cet enquête nous permettra d'aiguiller nos décisions pour être au plus proche des attentes du plus grand nombre.

Pour une meilleure qualité de vie, qu'est ce qui est le plus important à vos yeux ?

16% Bénéficier de service de proximité

15% Vivre dans un bel environnement

13% Bénéficier de nombreux commerces de proximités

Le maintien de commerce et des services dans le village est une priorité pour un grand nombre d'entre nous. C'est également un de nos objectifs prioritaire. Le maintien de la poste à ORSAN nous tient à cœur et nous envisageons même de reprendre la poste en gestion communale pour éviter sa fermeture. Quant aux commerces, ils seront notre priorité dans le réaménagement de la place des écoles. Nous vous en parlerons plus longuement dans le bulletin municipal en fin d'année.

Vivre dans un bel environnement, là aussi nous y sommes très attaché. Le fleurissement du village, l'amélioration de la propreté des rues, les plantations d'arbres, l'aide aux ravalements des façades sont autant d'actions que nous avons mis en place très rapidement.

Dans quels domaines doit agir la commune en priorité?

22% La qualité et la gestion de l'eau

15% Vivre dans un bel environnement

13% La mise en valeur du patrimoine

La qualité de l'eau : C'est une de vos attentes les plus fréquentes. La teneur en fer très importante amène cette coloration 'marron' qui donne une appréhension très légitime. Nous allons étudié la mise en place d'un système de déferrisation de l'eau pour enfin pouvoir boire l'eau sans crainte.

Souhaiteriez vous une récupération d'autres déchets

34% Oui

Même si à peine 34% des personnes qui ont répondu ont émis un besoin pour récupérer d'autres types de déchets, nous avions promis de mettre en place un ramassage des déchets verts. Nous étudions sa mise en place. Le ramassage des encombrants est également très demandé.

Pratiquez vous le compostage?

32% Oui

Avez-vous ou envisagez vous d'acquérir des récupérateurs d'eau?

30% Oui

Faites vous attention à la consommation d'eau?

95% Oui

Etes vous adhérents à des associations locales?

43% Oui

Le tissus associatif est très important pour la vie d'un village. Nous avons peu d'associations, mais il ne tient qu'à vous d'en créer de nouvelles.

Etes vous satisfait de l'accueil des structures municipales ? des horaires

94% Oui

Comment améliorer la communication de la commune ?

33% Lettre mensuelle

30% Site Internet / Panneau d'affichage

17% Panneau d'affichage / Article de presse

La communication est très importante. Nous avons choisi de mettre en place en priorité un panneau d'affichage car tout le monde ne dispose pas forcément d'un accès internet.

Connaissez vous le site internet de la mairie ?

60% Oui

Nous avons fait un article dans le dernier bulletin municipal, car il nous semblait justement que le site internet n'était pas suffisament connu. Il est régulièrement mis à jour avec une page actualité alimentée à partir d'un compte Facebook.

www.ORSAN.fr

Connaissez vous le système d'alerte de la commune ?

71% Oui

C'est bien mais on doit faire mieux. Tout le monde doit connaître le système d'alerte. Là encore, nous avions choisi dans le bulletin municipal n°52 de donner une information sur ce sujet.

N'oubliez pas de signaler en mairie vos changements de numéro de téléphone. C'est très important pour pouvoir être alerté en cas de besoin !

Possedez vous le DICRIM ?

44% Oui

C'est bien trop peu, aussi avons-nous décidé de réactualiser le DICRIM et de le distribuer avec ce bulletin municipal.

Merci pour votre participation à cette enquête.

Les élections départementales à ORSAN

Les élections départementales (ex-cantonales) désignent les membres du conseil départemental (ex-général) dans le cadre du canton.

Lors des élections départementales du 22 et 29 mars 2015, un nouveau mode de scrutin s'est appliqué pour la première fois : deux conseillers départementaux ont été élus dans chaque canton au scrutin binominal à deux tours. Les candidats devaient se présenter en binôme composé d'une femme et d'un homme. Cette disposition doit permettre d'améliorer la parité dans les instances politiques.

ORSAN est rattaché au Canton de Bagnols sur Cèze.

1er Tour	Orsan	Canton
Nombre d'inscrits	830	22174
Nombre de votants	482	11727
Taux de participation	58.07%	52.89%
Votes blancs (en % des votes exprimés)	2.28%	2.45%
Votes nuls (en % des votes exprimés)	0.83%	1.33%

1er Tour	% voix commune	% voix canton	Statut
Yvan CORBIÈRE et Monique TEZENAS DU MONTCEL Front National	44,97%	36,95%	Ballotage
Sylvie NICOLLE et Alexandre PISSAS Divers gauche	13,28%	20,24%	Ballotage
Patricia GARNERO et Claude ROUX Union de la Droite	23,77%	18,69%	
Jean-Yves CHAPELET et Emmanuelle CREPIEUX Union de la Gauche	12,63%	18,24%	
Mourad ABADLI et Geneviève SABATHÉ Parti communiste français	5,35%	5,88%	

2ème Tour	Orsan	Canton
Nombre d'inscrits	830	22173
Nombre de votants	507	12312
Taux de participation	61.08%	55.53%
Votes blancs (en % des votes exprimés)	9.86%	5.82%
Votes nuls (en % des votes exprimés)	3.35%	2.85%

2ème Tour	% voix commune	% voix canton	Statut
Sylvie NICOLLE et Alexandre PISSAS Divers gauche	43.86%	53.14%	Elu
Yvan CORBIÈRE et Monique TEZENAS DU MONTCEL Front National	56.14%	46.86%	

Sylvie NICOLE et Alexandre PISSAS, les nouveaux conseillers de notre canton

A noter dans votre agenda

Les élections régionales sont prévues le 6 et 13 décembre 2015

La location du centre socio-culturel

Le centre socio-culturel est un établissement recevant du public classé en 3ème catégorie (potentiellement, il pourrait accueillir plus de 300 personnes). Ce classement impose à l'exploitant de prendre en compte la sécurité incendie de façon plus accrue. Nous avons donc en concertation avec l'agent de prévention revu le réglement de la location de la salle et celui-ci impose maintenant la présence d'un agent de sécurité incendie ou du moins la présence permanente d'une personne responsable de la sécurité incendie. Cette personne est chargé de prévenir les secours et de tout mettre en œuvre en attendant leur arrivée (évacuation du public, ...).

Les tarifs ont également été légèrement augmenté et il est maintenant possible de louer le centre en journée du mardi au jeudi.

Demandeur	Prix
Associations Orsannaises	Gratuit
Particuliers Orsannais	180€
Associations Extérieures	180€
Entreprises	300 €
Location sur la journée en semaine mardi au au jeudi	110€

Les vacances scolaires 2015-2016

	zone A	zone B	zone C
	Académies : Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers	Académies : Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg	Académies : Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles
PRÉRENTRÉE DES ENSEIGNANTS	lundi 31 août 2015		
RENTRÉE SCOLAIRE DES ÉLÈVES	mardi 1er septembre 2015		
VACANCES DE LA TOUSSAINT	Fin des cours : **samedi 17 octobre 2015** Reprise des cours : **lundi 2 novembre 2015**		
VACANCES DE NOËL	Fin des cours : **samedi 19 décembre 2015** Reprise des cours : **lundi 4 janvier 2016**		
VACANCES D'HIVER	Fin des cours : **samedi 13 février 2016** Reprise des cours : **lundi 29 février 2016**	Fin des cours : **samedi 6 février 2016** Reprise des cours : **lundi 22 février 2016**	Fin des cours : **samedi 20 février 2016** Reprise des cours : **lundi 7 mars 2016**
VACANCES DE PRINTEMPS	Fin des cours : **samedi 9 avril 2016** Reprise des cours : **lundi 25 avril 2016**	Fin des cours : **samedi 2 avril 2016** Reprise des cours : **lundi 18 avril 2016**	Fin des cours : **samedi 16 avril 2016** Reprise des cours : **lundi 2 mai 2016**
VACANCES D'ÉTÉ (*)	Fin des cours : **mardi 5 juillet 2016**		

Créer votre association

Nous sommes très attachés à développer le tissus associatif de notre commune et nous pouvons vous aider dans vos démarches.

Cet article vous donne un bref aperçu des démarches a réaliser. La création d'une association est très simple et très rapide. Alors n'hésitez pas, foncez !

Rédiger les statuts :
L'acte fondateur d'une association est la signature d'un contrat par au moins 2 personnes (au moins 7 en Alsace-Moselle) qui les engagent les unes par rapport aux autres. Ce contrat est appelé **statuts de l'association**.

Les statuts comportent au moins les éléments suivants :

- l'objet de l'association,
- le titre de l'association,
- le lieu de son siège social (qui peut être un domicile ou un bâtiment communal)
- la durée pour laquelle l'association est créée (qui peut être une durée indéterminée),
- les moyens de l'association, c'est-à-dire les modalités pratiques de son action
- la composition de l'association: les différentes catégories de membres (membres fondateurs, bienfaiteurs, associés...), les conditions d'adhésion et de radiation (démission et exclusion),
- l'organisation de l'association : modalités des prises de décisions et de leur exécution, fonctionnement des instances dirigeantes,
- les ressources de l'association : ressources financières (dont les cotisations et les dons, donations ou legs), ressources humaines, organisation financière et comptable, obligations de transparence,
- modalités de modification et de dissolution.

Âge minimum des fondateurs et dirigeants
Plus besoin d'être majeur pour diriger une association !
En effet, la loi permet maintenant à des jeunes de **16 ans** de s'investir dans la vie associative.

Déclarer l'association :
Une association peut exister sans être déclarée. Mais elle doit l'être pour devenir une personne morale et avoir la capacité juridique (par exemple, pour ouvrir un compte bancaire, demander des subventions, etc).

La déclaration doit être déposé via le téléservice e-création ou par courrier à la préfecture du département.

L'association doit ensuite demander la publication de sa déclaration, de son objet et de son siège social sur le journal officiel des associations.

Le coût forfaitaire de la déclaration correspond à celui de la publication au Journal officiel. Actuellement, **le coût est de 44€** si l'objet de l'association ne dépasse pas 1000 caractères.

Votre association est créé. Il faut maintenant la faire vivre.

Le Yoga

La 3eme année de l'association «yoga pour tous » s'achève.
L'association à la joie d'accueillir pas moins de 17 adhérents très assidus, dans une ambiance très agréable et propice à la pratique. Un 2eme monsieur s'est joint à nous en cette fin de saison !

Nous avons la chance de pratiquer cette discipline dans un cadre très agréable qui se situe à la Maison des Associations avec ses murs en pierres apparentes.

Le yoga a la particularité d'avoir traversé des millénaires. On peut être de n'importe quelle origine et avoir tous un langage différent mais le yoga pourra être pratiqué de la même manière.

Il pourra amener différentes choses à chacun en fonction de l'âge, de sa maturité, de ce que l'on recherche ou de nos attentes.

Les cours sont assurés par Sandra Leconte qui exerce le yoga depuis 9 ans.
Diplômée de l'institut français de yoga et du Krischnamacharya Healing and yoga Foundation, tradition Desikachar (Inde)

L'association vous souhaite un excellent été et aura la joie de vous accueillir à la rentrée pour une nouvelle année à partir du mardi 22 septembre 2015 de 18h30 à 19h30.

Yoga Pour Tous

Pour tous renseignements et inscriptions Sandra Leconte : 06.77.08.65.34

Ensemble Vocal Amadéus

Tout au long de l'année, l'ensemble vocal Amadeus a préparé son concert qui va fêter son 20ème anniversaire.

Sous la baguette de Rémy, notre chef de chœur, tous les choristes ont travaillé assidument pour pouvoir donner un concert de qualité le 20 juin prochain.

L'ensemble vocal Amadeus a donné en outre un concert en l'église Ste-Foy à Laudun, concert qui s'est soldé comme d'habitude par un franc succès de la part d'un public venu nombreux.

La chorale des enfants d'EVA qui avait bien commencé l'année, se retrouve malheureusement à la moitié de son effectif sans raison particulière et nous déplorons le manque de communication avec les parents de nos jeunes chanteurs.

Qu'à cela ne tienne, Jennyfer ne baisse pas les bras et présentera malgré tout un programme avec les enfants lors du concert du 20 juin.

Bon été à tous. E. V. Amadeus

Moov'ORSAN

Voilà 1 an que l'association Moov'ORSAN existe. Cette 1ère année d'activité a été un succès, les cours adultes et enfants se déroulent dans la bonne humeur avec Gaëlle et Alicia.

Les adultes ont pu aussi essayer la gym Pilate avec Gaëlle qui nous a fait tester cette gym douce pendant le cours de renforcement musculaire. Nous envisageons de mettre en place ce type de cours à la rentrée, si vous êtes intéressé faites-le nous savoir.

Le 21 juin Moov'Orsan fera son spectacle de fin d'année à 11h30 avec une démonstration des enfants de la zumba et du hip hop puis de la zumba adultes. Venez nombreux les encourager et les applaudir.

Nous ferons une assemblée générale fin août - début septembre et bien sûr l'année prochaine on continue nous espérons vous voir encore nombreux venir bouger avec nous. N'hésitez pas à venir essayer les cours.

Le bureau

Moov'ORSAN

Pour tout renseignement vous pouvez contacter Blandine COUSTON au 07.50.27.90.13 ou Catherine LAURENT au 06.82.94.07.86.

L'A.C.E.P - Ancienne Ecole libre et Paroisse d'ORSAN

Le 18 janvier 2015, l'A.C.E.P d'Orsan a organisé son loto annuel qui permet d'apporter une aide financière à la Paroisse d'ORSAN.

Les différents Loto dans les communes voisines n'ont pas permis d'escompter une assistance nombreuse, ce qui n'a pas empêché le bon déroulement du loto.

Les remerciements, sont adressés aux dévoués bénévoles, aux généreux donateurs pour leurs divers dons, aux participants, sans oublier les bonnes volontés qui ont répondu à l'appel afin d'aider à remettre la salle en ordre.

La date du 24 janvier 2016 a été retenue pour le prochain loto

LE DIMANCHE "DES RAMEAUX et de la PASSION" (29.03.2015) et celui de "PÂQUES, JOUR DE LA RESURRECTION" (05.04.2015) ont été célébrés en l'Église d'Orsan, avec une nombreuse assistance.

Il est rappelé que le DENIER DE L'ÉGLISE est la principale ressource de l'Église Catholique. Il est nécessaire que davantage de Catholiques, notamment les plus jeunes, se mobilisent pour que vive leur Église. L'essentiel n'est pas de donner beaucoup, mais de participer selon son cœur et ses moyens. D'avance grand Merci.

(Des enveloppes sont à notre disposition au fond de l'église)

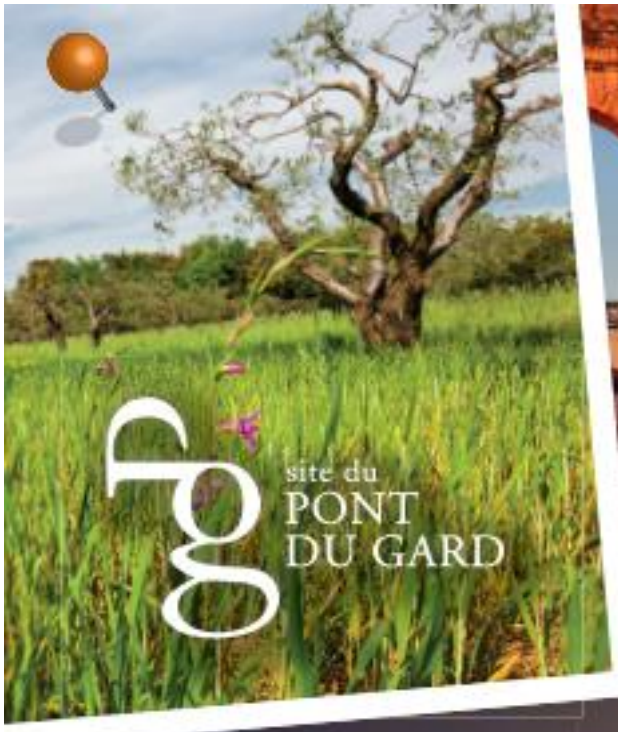

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

2015, une année exceptionnelle !

- Penser à demander ma carte d'abonnement Pont du Gard à la Mairie

☺

POUR OBTENIR VOTRE CARTE C'EST SIMPLE, RENDEZ-VOUS DANS VOTRE MAIRIE AVEC :

- ➜ Un justificatif de domicile
- ➜ Votre carte grise ou n° d'immatriculation

Informations & Billetterie :
www.pontdugard.fr

Mémo

Le Pont du Gard fête les 30 ans de son classement au Patrimoine Mondial !

Réserver mes billets pour les grands événements :

- . Garrigue en Fête
- . Cirque au Pont
- . Les Féeries du Pont
- . Le Festival Lives au Pont...

AVEC LE SOUTIEN DE

Les Cheveux Argentés

L'assemblée générale a eu lieu le 16 janvier 2015. Nous vous indiquons ci-dessous la composition du conseil d'administration et du bureau :

Présidente d'Honneur : Prieur Yvette
Président actif : Sauze René
Vice-présidente : Montané Henriette
Secrétaire : Lévêque Jacques
Secrétaire-Adj. : Baron Marie-Elise
Trésorier : Lévêque Jacques
Trésorier-Adjoint : Martinot Albert

Membres : Caput Claudie
Mesdames : Delafoy Colette
Javelaud Pierrette
Lapôtre Ghislaine
Petiot Marie-Rose
Ponsero Emilie
Reynaud Marie-France
Caput Aimé
Messieurs : Javelaud Pierre

Cette année nous avions pris nos précautions, et nous avions prévu notre assemblée générale au Centre Socioculturel, où nous avions plus de place. Après avoir observé une minute de silence pour nos amis disparus en 2014, écouté le compte-rendu des activités de l'année écoulée, les projets pour 2015, ainsi que le compte-rendu financier, les adhérents ont partagé la galette des Rois !

Le vendredi 21 janvier à 14 h 30 : a eu lieu notre après-midi photos, diaporama et films de l'année 2014, suivi, bien sûr, d'un petit goûter.

Le vendredi 06 février 2015 : à 14 h 30, a eu lieu le premier petit loto de l'année. 40 personnes y ont participé avec enthousiasme. La gagnante du carton plein a été Betti.

Le lundi 23 février 2015 : à 14 h 30, un concours de belote avec toujours autant de succès : 22 équipes se sont affrontées. Les grands gagnants ont été Michel et Raymond de Chusclan. Mais les joueurs d'Orsan n'ont pas démérité.

Le Samedi 21 mars 2015: Repas annuel de printemps, où 97 convives ont grandement apprécié le menu. L'animation musicale a été fort prisée par le public, d'autant plus que celui-ci y a grandement participé. Merci à tous !

Le Vendredi 27 mars 2015, à 8h, départ pour une visite d'une journée à Nyons (Drôme). Nous avons dû, au dernier moment, demander un car plus grand. 59 personnes y sont montées et 2 personnes ont suivi le car avec leur propre véhicule, faute de place. Tous les participants, ont tous été enchantés par cette journée.

Le vendredi 17 avril 2015 : à 14 h 30, a eu lieu un nouveau petit loto, avec toujours autant d'engouement. Michel de Chusclan a remporté le carton plein, et nous avons eu droit, comme de coutume, à un petit goûter.

Le Lundi 27 mai 2015: Un concours de belote a rempli la salle Aimé Pouzenc. 22 équipes se sont affrontées. C'est Jean-Paul et Jacques de Vénéjan qui ont remporté le 1er prix. Elise et Marie d'Orsan ont fini 3èmes

Bonnes vacances à tout le monde, en ayant une pensée affectueuse pour nos malades. Et à très bientôt !

À noter sur vos agendas

Juin:
Le vendredi 12 juin, sortie à Sète, départ à 7 h 45, et retour vers 19 h.
Le lundi 29 juin à 14 h, concours de belote.

Septembre:
Le lundi 04 à 14 h 30 : loto inter-membres : 2 € les 5 cartons.
Le lundi 14 à 14 h : concours de belote.

Octobre
Du 06 au 10 octobre : Séjour à Roquebrune sur Argens (Vars).
Lundi 19 à 14 h : concours de belote.
Le samedi 24 octobre : notre repas d'automne, avec animation.

Novembre
Le lundi 23, à 14 h : concours de belote.

Décembre
Le dimanche 07 décembre aura lieu le loto du club.

L'APE

En ce début d'année 2015, les rois ont amené les brioches aux enfants de l'école le vendredi 23 Janvier.
Le carnaval a eu lieu le 20 mars pendant le temps scolaire. Le défilé dans les rues ayant été annulé suite aux directives du DASEN (à cause du plan vigipirate renforcé), l'APE en a organisé un, le samedi 28 mars, suivi d'un goûter et d'une mini-boum à la salle des Associations. Une trentaine d'enfants de l'école étaient présents avec des membres de leur famille.
Le dimanche de Pâques, malgré un Mistral revigorant, de nombreux enfants accompagnés de leur famille étaient au rendez-vous, pour un jeu de piste ludique ponctué d'étapes historiques sur l'histoire de notre village. L'APE remercie et récompensera les personnes qui ont aidés à apporter les réponses au questionnaire. Cette grande chasse au trésor s'est terminée au stade, rempli pour l'occasion de chocolats déposés par les cloches.

Le vide-grenier s'est déroulé le dimanche 7 juin.

A venir, la fête de l'école qui aura lieu le vendredi 19 juin à partir de 18h dans la cour de l'école libre. Le stand d'accrobranche et le château gonflable forts de leur succès incontestable auprès des enfants, seront bien évidemment présents.

Nous tenons aussi à remercier vivement les personnes qui donnent de leur temps pour nous aider lors des différentes manifestations de l'APE et qui y participent tout au long de l'année.

Contact

Adresse Mail:
ape.orsan@gmail.com

Téléphone: 06.24.50.34.32
Compte Facebook:
https://www.facebook.com/groups/ape.orsan/

A prévoir également dans vos agendas, pour la rentrée :
Jeudi 3 Septembre 2015: AG de l'APE à partir de 17h au Centre Socio-Culturel.
Dimanche 8 Novembre 2015: Loto de l'APE

La vie de l'école

Suite au départ de Mme Delfort, c'est Mme Margotteau qui assure la direction de l'école.
L'année scolaire, qui s'est plutôt bien passée, se termine avec 106 élèves, qui est aussi l'effectif prévu pour la rentrée 2015.
Il y a 4 classes dans l'école :
- PS/MS avec Mme Roman
- GS/CP avec Mme Schneider
- CE1/CE2 avec Mme Margotteau
- CM1/CM2 avec Mme Pau

Rappel des horaires scolaires :
9h00 – 12h00 (y compris le mercredi matin) et 14h00 – 16h15

La nouvelle équipe municipale ainsi que les nouveaux représentants élus des parents d'élèves et les enseignantes se sont réunis à plusieurs reprises pour discuter de l'organisation de l'école.

Rappel : Modalités d'inscription à l'école
Les parents doivent se rendre en mairie munis du livret de famille, du carnet de santé et justificatif de domicile. La Mairie procède alors à l'inscription informatique et remet un dossier à apporter à la directrice pour valider l'inscription.

La directrice est au bureau le mardi, jour de décharge
N° tél: 04 66 90 11 80

Pour Noël, les enfants ont assisté à un spectacle offert par l'A.P.E. La dernière après-midi avant les vacances a été l'occasion de quelques chants suivis d'un goûter en présence des parents.

Le carnaval en temps scolaire s'est passé dans la cour de l'école : « boum costumée » pour les enfants et goûter avec les parents.

Dans le cadre de l'éducation à la sécurité routière, les classes de CE et CM ont profité, en avril, de la piste routière (vélos, panneaux et casques) prêtée par la M.A.I.F.

Les sorties de fin d'année ont lieu le 12 juin pour les classes maternelle/CP au cirque Gruss à Piolenc, tandis que les classes de CE et CM doivent se rendre le mardi 23 juin à la Caverne du Pont d'Arc à Vallon.
Les entrées sont financées par l'APE et les bus par la Mairie.

Entre temps, la fête de l'école est prévue le vendredi 19 juin à l'école libre à partir de 18h30 avec le spectacle des enfants.

Le Moyen-Age à ORSAN

Le jeudi 29 avril, les associations Histoire et Patrimoine de Salindres et Muses et Hommes de Sabran sont venues dans la classe des CM1 CM2 pour faire découvrir certains aspects de la vie au Moyen-Age. Les intervenants costumés ont fait essayer des casques, des coiffes, des cottes d'armes aux garçons et des bliauds aux filles. Les élèves ont touché et soupesé les différents accessoires du chevalier : la cotte de mailles, le camail, l'épée, l'arbalète, la lance, l'écu. Ils ont pu aussi s'essayer à la calligraphie à la plume et au calame. Ils ont ensuite apposé un sceaux dans de la cire fondue au bas d'un document. On leur a expliqué le rôle des sceaux et des blasons au Moyen-Age avant de travailler sur le blason d'Orsan.

Sortie à la ferme

Le mercredi 13 mai, les deux classes de maternelles se sont rendues chez M. et Mme Groenwont pour visiter leur ferme. De nombreux animaux attendaient les enfants qui ont été ravis de leur donner du pain et de les caresser. Tout le monde a été surpris de voir un renne (du Père Noël ?) et des bébés buffles dans notre village.
La visite s'est terminée par une dégustation de miel et un bon goûter offert par les propriétaires de la ferme.

Le Relais Parents Assistant(e)s Maternel(le) (RPAM)

Il vous informe sur les différents modes de garde adaptés à votre enfant et à vos besoins. Il peut vous aider dans vos recherches d'assistant(e)s maternel(le)s, en vous proposant notamment une liste actualisée des assistant(e)s maternel(le)s agréées du territoire.

Parce qu'un(e) assistant(e) maternel(le) est votre salarié, le R.P.A.M vous informe sur vos droits et obligations en tant que « parent employeur ». Il vous conseille sur les démarches à suivre pour recruter une professionnelle de la petite enfance et vous accompagne dans les démarches administratives : contrat de travail, volet Pajemploi.

Il vous donne également des informations sur la rémunération (salaire, mensualisation), la convention collective, les indemnités (entretien, alimentation, frais kilométriques…), les congés et les jours fériés.

Permanence administrative

Centre de Loisirs
Rue de Boulogne, Laudun-Ardoise
Le jeudi, sur rendez-vous de 13h à 18h

Téléphone : 04 66 89 61 28
ram@gardrhodanien.com

Toutes les assistantes maternelles de notre commune sont sur le site internet www.orsan.fr.

Développement durable

Dans le cadre de la semaine du développement durable, la mairie a souhaité cette année organiser plusieurs animations en coopération avec la commune de Chusclan.

Ainsi, le samedi 30 mai, nous avons mis en place un atelier de recyclage de palettes avec la confection de cache pots. Par ailleurs l'association « au pays de Simo » était sur place pour nous montrer également comment il était possible de recycler une partie des canettes aluminium et les capsules de café en de magnifiques bijoux. Et enfin, une dizaine de marcheurs ont participé à un mini rallye pédestre sur les hauteurs d'Orsan.

Mercredi 3 juin, nous avons pu également assister à une conférence donnée par Mr Voelckel concernant les différentes possibilités d'aménagement en vue du fleurissement et de l'embellissement du village.

Dans ce but, des plantations diverses ont été réalisées dans différents points du village. Nous attirons d'ailleurs à ce sujet toute votre attention.

En effet, Orsan est victime depuis l'an dernier à chaque tentative de fleurissement du village de nombreux vols de plants. La mairie a déposé plainte à la gendarmerie de Laudun, mais nous appelons à la vigilance de chacun afin d'éviter que cela continue.

L'accessibilité handicapé

Pour les établissements recevant du public (dit ERP), il ne reste plus que quelques mois pour déposer votre dossier d'Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmé) en mairie.
Après instruction, vous disposerez ensuite d'un délai de 3 ans pour faire les travaux d'accessibilité de votre commerce.

Pour toute demande de renseignement, les commerçants peuvent se rapprocher de la chambre de commerce ou de la chambre des métiers.

La mairie aussi est également amené à rédiger ce dossier d'accessibilité handicapé, mais elle dispose d'un délai plus long pour les travaux puisqu'il s'agira de traiter l'ensemble des ERP de la commune.

Pour rédiger ce dossier, nous avons demandé l'appui de Qualiconsult qui avait déjà réalisé un diagnostic de nos bâtiments il y a quelques années. En s'appuyant sur les nouvelles normes, plus simples et qui tiennent compte des usages réels, il en ressort néanmoins que le coût estimé des travaux pour la commune s'élevera à plus de 65000€.

Vous n'êtes pas en conformité avec les normes d'accessibilité

Vous avez 3 ans pour réaliser les travaux d'accessibilité

Si les travaux ne sont pas soumis à permis de construire ou permis d'aménager

Procurez-vous la demande d'autorisation de travaux Cerfa n°13824*03 en complétant la partie *« Demande d'approbation d'un Ad'AP pour un ERP isolé sur une seule période »*

Si les travaux sont soumis à permis de construire ou permis d'aménager

Procurez-vous le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité de votre établissement en complétant la partie *« Demande d'approbation d'un Ad'AP pour un ERP isolé sur une seule période »*

Renseignez le document, et notamment :
- le descriptif du bâtiment,
- la demande d'autorisation de travaux avec les éventuelles demandes de dérogation aux règles d'accessibilité,
- le phasage des travaux sur chacune des années,
- les moyens financiers mobilisés.

Déposez le dossier auprès de la mairie d'implantation de l'établissement avant le 27 septembre 2015.

4 mois après dépôt du dossier (complet), sans réponse négative de l'administration, l'Ad'AP est validé (cette disposition tacite ne concerne pas les demandes de dérogation aux normes d'accessibilité des ERP de 1ère et 2ème catégorie).

Après l'approbation, mettre en œuvre, dans le respect du calendrier, les travaux de mise en accessibilité.

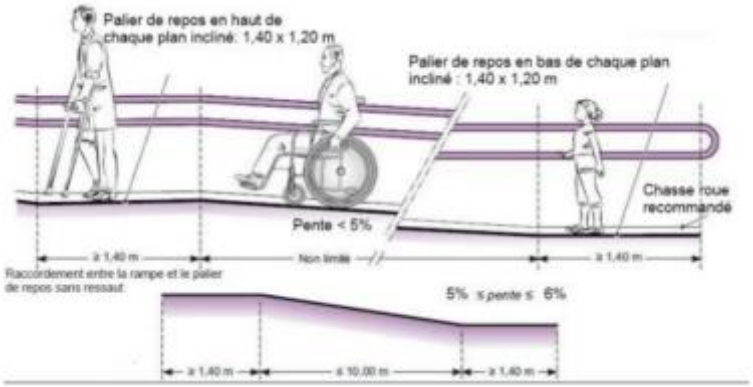

Exemple de modification à apporter à nos bâtiments : l'école primaire et l'église sont deux bâtiments qui ne sont pas de plein pied. Il faut donc mettre en œuvre des rampes pour permettre l'accès aux personnes à mobilités réduites en fauteuil roulant. C'est dans cette démarche, que nous avons souhaité mettre en place cette rampe qui permettra d'accéder plus facilement au nouveau cimétière depuis le partking.

La Poste

La poste a de nouveau réduit l'amplitude des horaires d'ouverture.

Depuis le 1er juin, la poste n'ouvre plus que les après-midi soit de 13H30 à 16H10.

Malgré notre contestation, nous sommes donc aujourd'hui au pied du mur. Nous le savons, nous n'aurons pas d'autres solutions que d'accepter la proposition de la direction de la Poste qui nous propose de reprendre en gestion communale la poste à l'instar de nos voisins chusclannais ou codoletiens.

Toutefois avant d'accepter, nous regardons les contraintes de ce nouveau mode de fonctionnement et des élus se sont rendus dans des communes ayant accepté la proposition de la Poste pour voir comment cette transition s'est déroulée. La décision de basculer en agence postale communale fera l'objet d'une délibération lors d'un prochain conseil municipal.

Les comités de quartier

Sur le dernier bulletin municipal, nous avons souhaité que les habitants d'Orsan s'impliquent davantage dans la vie de leurs quartiers.

Nous n'avons pas eu de retour, mais nous réitérons notre demande.

Si vous souhaitez devenir acteur de votre commune, n'hésitez pas à venir nous rencontrer.

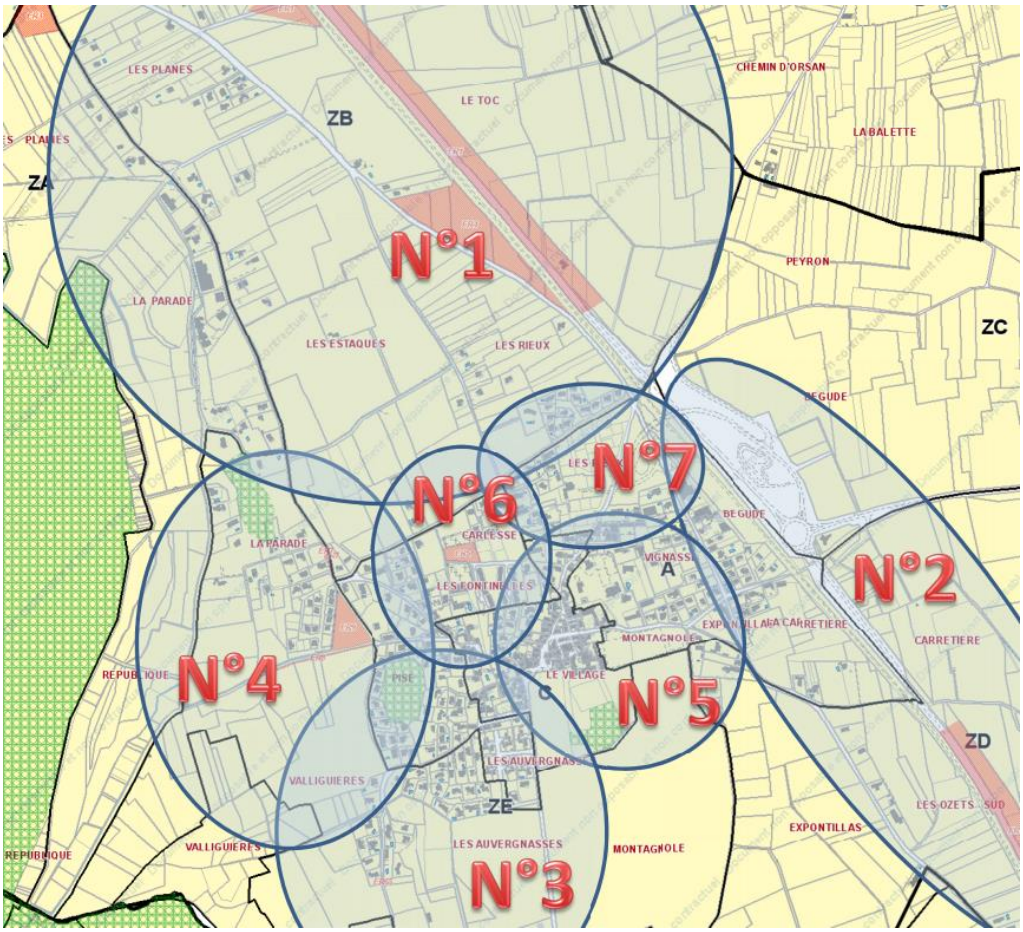

Démarche citoyenne

Une pétition a été réalisée pour faire remonter le problème de mauvaise odeur que le village subit parfois avec les émanations des bassins de décantation de la cave coopérative de Chusclan. Ces bassins sont situé au nord du village. La mairie soutient cette démarche et a rencontré la direction de la cave pour qu'elle prenne en compte notre demande.

Etat Civil

Adam BOUCHIT

Régis SOLEILHAC
Annie BRUNELLIERE née CORBINEAU
Roland GARDE
Marlène BRENNEIS née AFONSO

Les dernières infos

Numéros utiles

Mairie : 04.66.90.14.09
Ecole : 04.66.90.11.80
Périscolaire : 04.66.90.04.10

Infirmière :
Cabinet Malplat-Vissac-Philip 04.66.33.04.07
Cabinet Bouvet-Fache 06.13.07.32.90

Dr Marbat : 04.66.90.10.17

Poste : 04.66.90.12.05

Ramassage des déchets

Ramassage des ordures ménagères les mardi & samedi matin

Ramassage du tri sélectif le jeudi matin (sacs jaunes)

Un nouveau club de Foot à ORSAN

Le 5 juin, M. Desmare éducateur sportif, résidant sur la commune avait convié les parents à une réunion d'information en vue de recréer un club de foot pour les enfants de moins de 12 ans.

L'ancien club avait été dissous par manque d'enfants.

Pour réussir à développer à nouveau le foot sur Orsan, il faudra donc attirer le plus grand nombre d'enfants possibles. Le club acceptera bien entendu les enfants des communes voisines. Renseignement en Mairie

Essais Sirène

Comme vous avez pu le remarquer, il y a maintenant deux essais de sirène réalisés chaque premier mercredi du mois. L'un est déclenché par la préfecture et le second par Marcoule.

Facturation de l'eau

Attention, il n'y aura pas de facture d'acompte cette année. La facture définitive sera réalisée en novembre.

Taxi mercredi matin

Mme LINO a pris sa retraite, mais le service de taxi du mercredi matin a été maintenue avec une autre société.

Adresse Postale

Attention, la poste nous a signalé que l'adresse n'était pas toujours correctement indiquée sur le courrier. Si au quotidien, cela ne pose pas de souci aux facteurs grâce à leurs connaissances du village, cette erreur d'adresse peut avoir des répercussions plus conséquentes. Exemple avec une adresse sur la carte grise différente de l'adesse sur la carte verte !!!

Taxe des Ordures Ménagères (SITDOM)

Tableau des Taxes Ordures fixées par l'Agglomération du Gard Rhodanien

1er	Bagnols sur Ceze	17.26%
	....	
	Commune Cèze Sud	9,27%

Malgré cette augmentation de 8,17% à 9,27%, Orsan reste une des communes où la taxe est la moins élevée. La moyenne se situe au alentours de 14% avec des Maxi à 17, 26% pour Bagnols sur Ceze.

Cette taxe couvre toutes les dépenses liées aux ordures ménagères (container, déchetterie, sacs jaunes, ..).

Les taux de la commune

Le Conseil Municipal a décidé de ne pas modifier le taux des 3 taxes dont la répartition est établie comme suit:

- 8,81 % pour la Taxe d'Habitation
- 9,58 % pour le Foncier Bâti
- 65,08 % pour le Foncier Non Bâti

Médecin du village

La commune recherche toujours un médecin pour remplacer le Docteur Marbat qui arrêtera son activité. Si vous avez des contacts, n'hésitez pas à venir nous en parler.

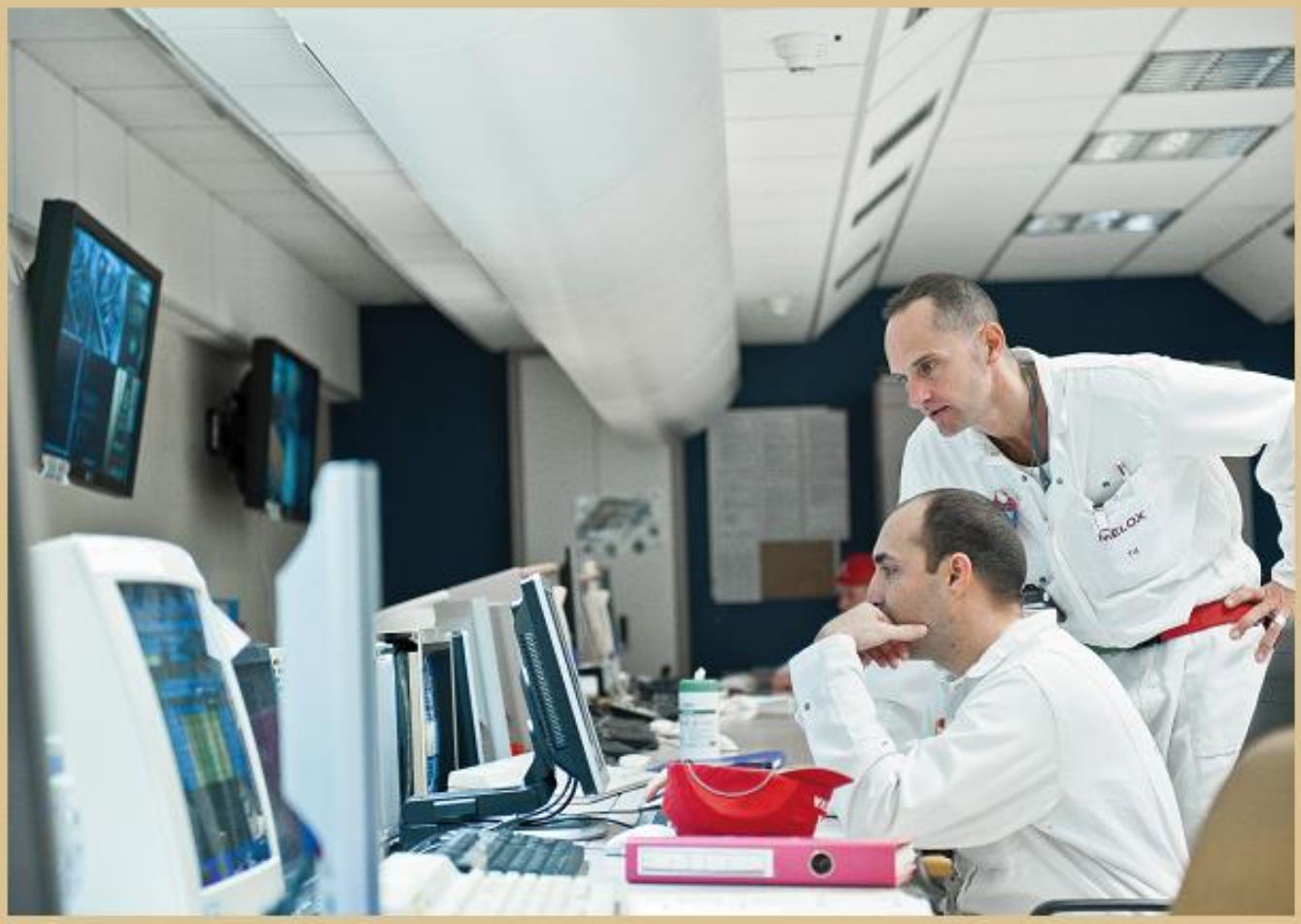

EMPLOYEUR MAJEUR DU GARD RHODANIEN
AVEC 2 500 COLLABORATEURS : NOTRE RÉGION ON Y TIENT !

AREVA fournit des produits et services à très forte valeur ajoutée pour le fonctionnement du parc nucléaire mondial. Le groupe participe au développement économique et social des territoires où il est implanté. Employeur majeur du Gard Rhodanien avec près de 2 500 collaborateurs, AREVA investit chaque année près de 170 millions d'euros dans la région et soutient plus de 40 manifestations locales. AREVA en Gard Rhodanien, une histoire commune qui dure.

www.areva.com

AREVA
l'avenir pour énergie

Le comité de rédaction vous souhaite de Bonnes Vacances